

ELECTIONS

FOIRE AUX QUESTIONS

DÉCOUVREZ LES QUESTIONS ET RÉPONSES POSÉES LORS
DE NOS WEBINAIRES.

Calendrier 2024	Page 2
Inscriptions	Page 3
Radiations	Page 4
Procurations	Page 5
Mise en concordance	Page 5
Notifications	Page 6
Commissions	Page 7
Éditions	Page 7
Cartes	Page 8

Calendrier 2024

Etapes clés	S-6	S-5	S-4	S-3	S-2	S-1	Infos
Jour du scrutin							09/06/2024
Période électorale					27/05		A partir du 2ème lundi qui précède le jour du scrutin
Date limite des inscriptions	01/05 03/05						Le 6ème mercredi (en ligne) ou le 6ème vendredi (en Mairie) précédent le scrutin
Commission de contrôle			16/05 19/05				Entre le 24ème et le 21ème jour précédent le scrutin
Arrêt de la liste J-20			17/05		02/06		Entre J-23 et J-7 (ou le lendemain de la CC)
Date limite des inscriptions L-30		03/05		30/05			Entre le 6ème Vendredi et J-10 précédent le scrutin
Tableau des mouvements J-5						03/06	Entre J-6 et la veille du scrutin



Qu'est ce que les inscriptions L30 ?

Ce que l'on nomme les "inscriptions L30" désigne les personnes autorisées à s'inscrire sur la liste électorale après la date limite des inscriptions. Il existe plusieurs cas particuliers autorisés, voir le lien suivant sur [Legifrance](#).

Inscriptions

Comment saisir l'inscription d'un électeur si nous ne connaissons pas son adresse ?

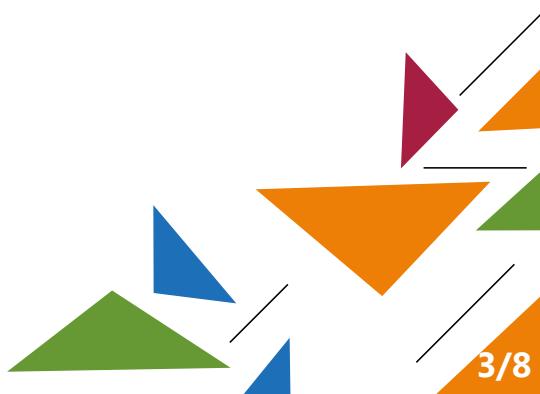
Comment inscrire un propriétaire de terrain sur la commune mais résidant hors commune ?

Quel est l'impact d'un changement d'adresse dans la commune ?

Il est impératif de fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile lors de l'inscription donc ce n'est pas possible d'inscrire un électeur sans connaître son attachement dans la commune.

En effet, il est probable qu'une personne sans domicile dans la commune puisse s'inscrire sur votre liste électorale. Par exemple, un agriculteur qui préfère voter dans la commune où se trouve son exploitation plutôt que dans sa commune de résidence. Il vous suffit de renseigner l'adresse du siège de son exploitation si elle se situe dans votre commune, ou de cocher la case "Électeurs sans adresse dans la commune" et de lui attribuer un bureau de vote.

Lorsqu'un électeur change d'adresse au sein de votre commune, il est essentiel de mettre à jour son dossier en modifiant son adresse. Le logiciel enregistrera automatiquement ces changements en créant une radiation et une nouvelle inscription. Cela permettra à l'électeur d'être pris en compte dans le registre de la commission et lors de l'impression des cartes d'électeurs.



Inscriptions

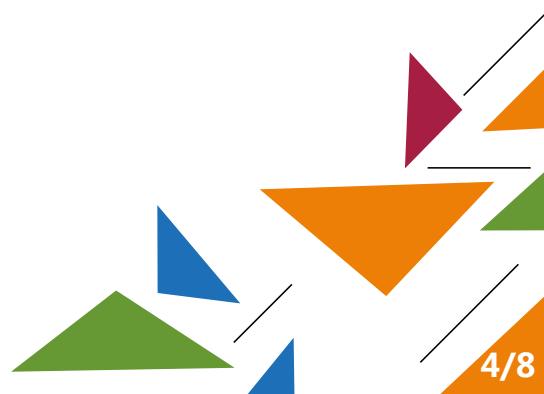
Comment faire si un électeur a fait deux demandes d'inscription ?

Plusieurs situations sont possibles... Si vous avez 2 fois la fiche électeur dans le logiciel, alors vous devez utiliser l'accès en "montée de fichier" et supprimer une des deux fiches. Si vous avez 2 notifications d'ELIRE, vous devez aller dans le suivi des demandes pour en supprimer une.

Radiations

Quelle est la procédure pour radier un électeur qui n'habite plus dans la commune ?

Avant toute radiation, l'électeur doit être notifié par courrier ou mail de l'intention du maire ou de la commission de le radier. Conformément à l'article R.11 du code électoral, l'électeur est invité à formuler ses observations dans un délai de quarante-huit heures à compter de la réception de cette notification. Suite à ce délai, si la décision de radiation est confirmée, l'électeur doit aussi en être notifié, tout en lui indiquant ses voies de recours.



Procurations

Comment s'intègrent les procurations dématérialisées dans le logiciel ?

Automatiquement, les procurations dématérialisées sont validées par le REU et ensuite ELIRE notifie la collectivité de l'existence de cette procuration.

Est ce que le mandant et le mandataire doivent être inscrit sur la même liste électorale ?

Depuis la simplification des procédures électorales et la mise en place du REU, le mandant et le mandataire peuvent être inscrits sur des listes différentes, donc sur des communes différentes. Attention, le mandataire devra se présenter dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Qu'est ce qu'un MIE ?

MIE Signifie Moyen d'Identification Électronique. Principe d'authentification en collaboration avec FranceConnect pour la gestion des procurations dématérialisés.

Mise en concordance

Que doit-on faire des anomalies concernant les jeunes inscrits d'office par anticipation ?

Les jeunes de moins de 18 ans ne peuvent pas encore bénéficier d'un bureau attribué. Une fois qu'ils auront atteint l'âge légal, vous pourrez alors indiquer leur adresse respective et enregistrer l'information. En général, l'attribution du bureau de vote se fera automatiquement si vos paramètres sont correctement configurés.

J'ai un écart entre le nombre d'électeurs et celui du logiciel. Que faire ?

Dans cette situation, votre seule solution est de lancer une procédure de mise en concordance et de corriger les anomalies afin de résoudre cet écart de décompte.

Mise en concordance

J'ai constaté une erreur sur l'état civil d'un électeur sur ELIRE, que dois je faire ?

Lorsque vous constatez une erreur sur les données ELIRE, alors vous devez effectuer un signalement INSEE.

Cette procédure vous permet de signaler les observations sur les points suivants :

- radiation à tort suite à perte de nationalité, condamnation ou décès
- état civil incorrect
- confusion entre deux électeurs
- absence d'inscription ou de radiation d'office

Un électeur apparaît toujours en anomalie alors que sur sa fiche, il est indiqué "Données ELIRE identiques". Que faire ?

La plupart du temps, c'est dû à une anomalie sur l'adresse. Donc, vous devez resélectionner (ou resaisir) l'adresse de l'électeur. L'adresse doit être typée "Commune" et non pas "Cedex".

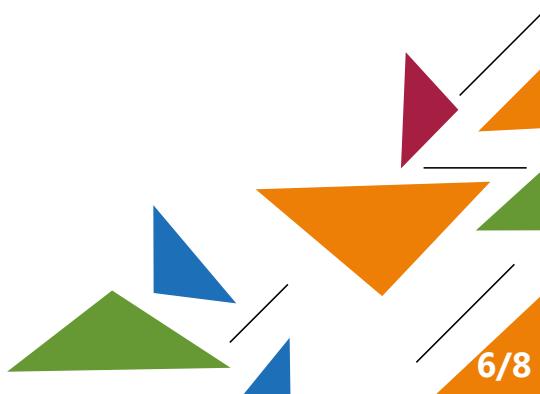
Notifications

Est-il possible de notifier un électeur rapidement par mail ?

Oui, si vos comptes utilisateurs sont correctement paramétrés avec la configuration des envois de mail.

Mes notifications ne disparaissent pas, que faire ?

Si vos notifications ne disparaissent pas même si elles sont marquées comme lues alors contactez simplement le support JVS Mairistem.



Commission de contrôle

Quel est le rôle de la commission de contrôle ?

La commission de contrôle a deux missions :

- s'assurer de la régularité des listes électorales
- statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le maire.

Où indiquer la date de la commission dans le logiciel ? où modifier les membres de la commission ?

Dans le menu Fichier > Période et en cliquant sur le bouton modifier à droite, vous allez pouvoir indiquer la date de la commission de contrôle.

Si vous souhaitez organiser une nouvelle commission, alors vous devez cliquer sur le bouton "créer" à droite du tableau des commissions.

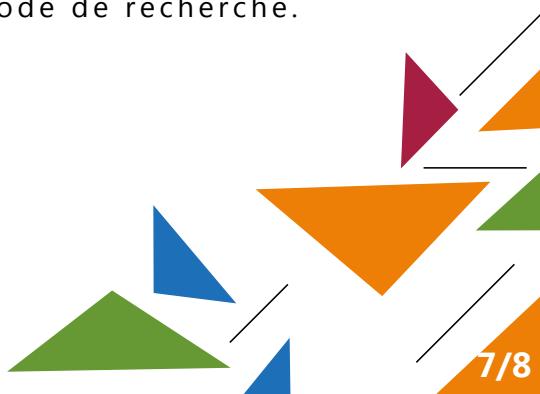
Éditions

Qu'est ce qu'un livrable ?

Pour faire simple, un livrable est une publication fournie par ELIRE, et pour l'obtenir, il faut passer commande. C'est des termes spécifiques à ELIRE.

Comment éditer la liste des dernières inscriptions ?

Vous pouvez utiliser l'édition de la liste générale ou du registre de la commission. comme pour toutes les éditions, vous devez renseigner la bonne période de recherche.



Les cartes

Quelles sont les cartes à éditer cette année (2024) ?

L'année 2024 étant une année de révision, vous devez imprimer les cartes pour les nouveaux inscrits (dont les changements d'adresse) et pour les électeurs ayant eu des changements dans leur état civil.

Qui fournit les plaquettes d'éditions des cartes électorales ?

En général, la préfecture vous contacte pour estimer le nombre approximatif de plaquettes dont vous aurez besoin cette année, puis elle vous les fournira. En cas de problème avec les plaquettes, il est recommandé de contacter directement votre préfecture.

La signature du maire est-elle obligatoire sur les cartes ?

Non, la signature du maire, le cachet de la mairie et la signature de l'électeur ne sont pas obligatoires. Cependant, grâce au logiciel, vous pouvez inclure l'image de la signature du maire et du cachet de la mairie, qui seront ensuite imprimés directement sur la carte électorale.

Comment effacer les dates de retour de cartes déjà saisies dans le logiciel ?

Pour effacer les informations de retour de carte ou de propagande, vous devez aller directement effacer l'information sur la fiche de l'électeur.

